



Conventionnement de décollages sur la commune de Chorges en secteur Natura 2000



Le Piolit

Col de
Chorges

Les Parias

Déco Jambons haut

Déco Jambons bas (Pra Gasta)

Déco Clot Rond

Déco petit Clot Rond

Déco Ballons

Combe Belle

Déco Col de la Gardette

Torrent du Dévezet

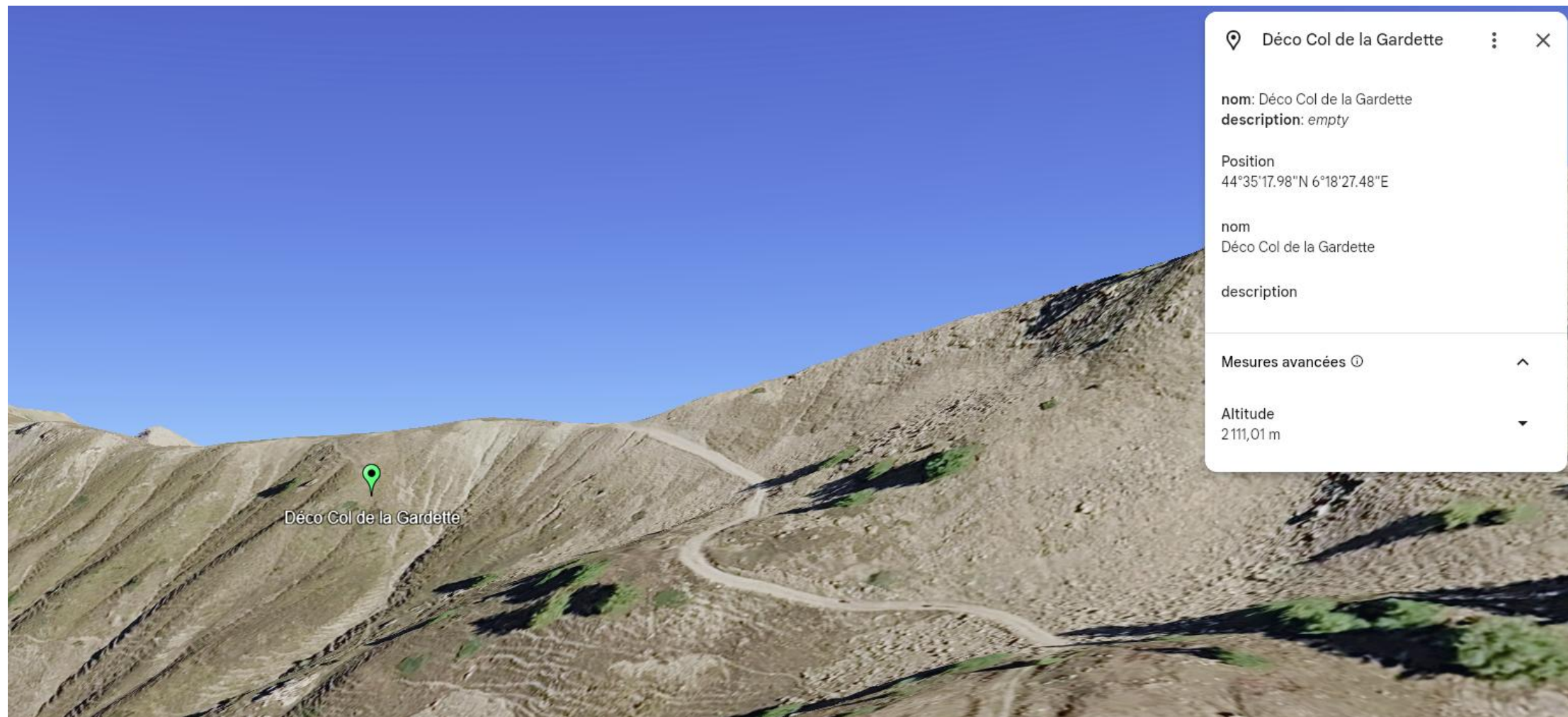
Torrent de Bernhet

Serra Michèle

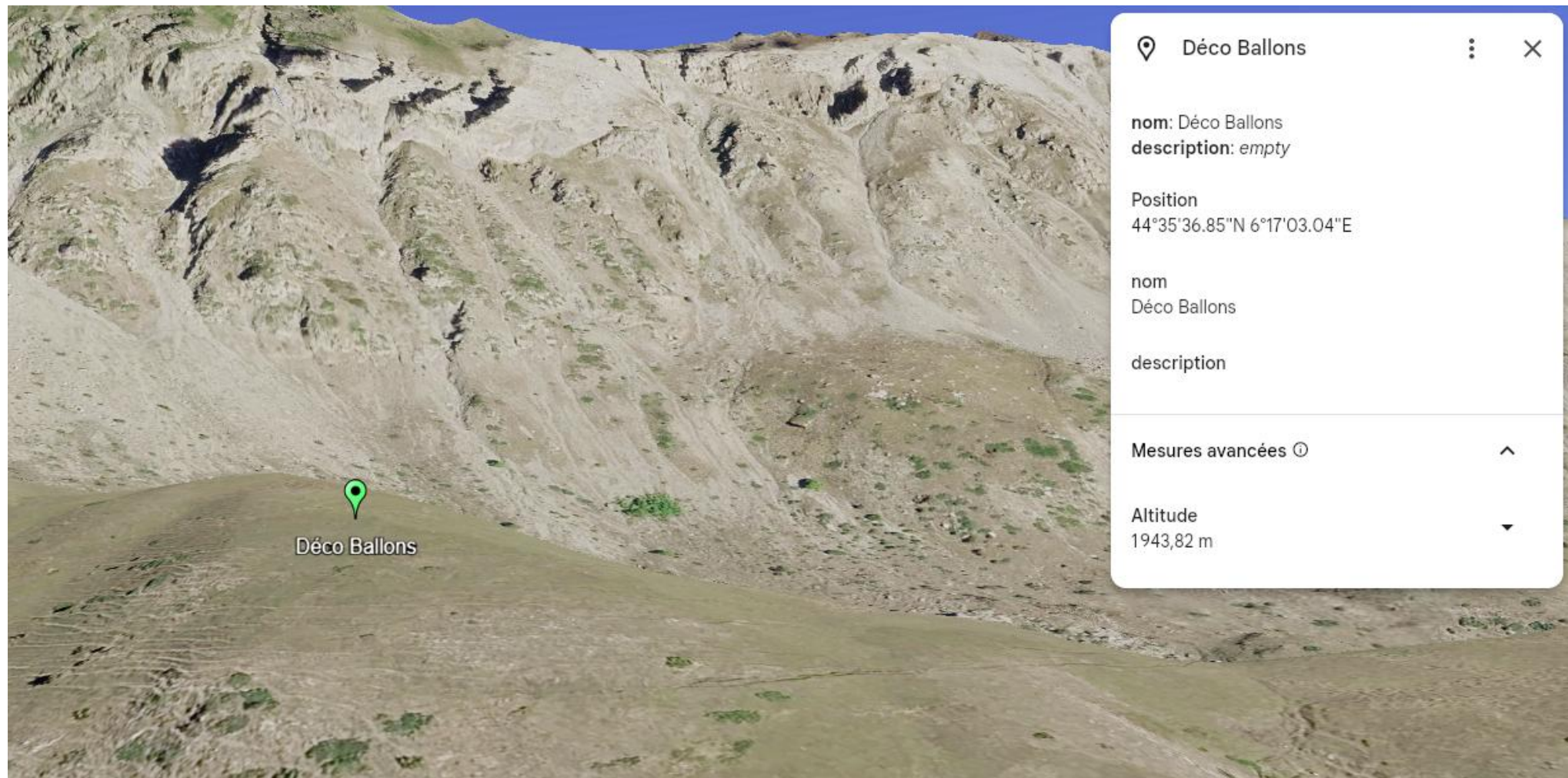
Pourquoi conventionner les terrains

- Officialise la pratique du parapente sur tout le territoire caturige.
- Le Maire bénéficie de la couverture responsabilité civile des groupements sportifs, souscrite par la FFVL, pour l'utilisation des terrains pour la pratique du parapente.
- Permet à la commune de valoriser son territoire et ses infrastructures sportives.

Col de la Gardette



Les ballons



Petit Clôt rond



Clôt rond



Pra Gasta (Jambons bas)



Jambons haut



Aménagement « à minima » des décollages

L'objectif de l'aménagement est de :

- signaler la zone de décollage à un parapentiste non familier du secteur ;
- améliorer la sécurité au décollage, par indication de la direction du vent.

Il sera réalisé par un piquet en bois, de la taille d'un manche à balai, associé à une rubalise biodégradable en fibre de bois ou végétale.